



Engagement litige avec banque

Par **Hbefa**, le **26/09/2023** à **22:37**

Bonjour,

Je vous écris pour avoir un conseil.

J'ai été victime d'une arnaque aux crypto monnaies qui m'ont fait vider tous mes comptes bancaires. Cela a duré sur 1 mois et pendant ce mois en question, j'étais hospitalisé en clinique avec un traitement médicamenteux qui altère mon discernement.

J'ai réalisé des dizaines de virements depuis mes comptes, j'ai même demandé à mon conseiller d'augmenter mon seuil de virement journalier.

Jamais ma banque ne m'a contacté pour savoir ce qu'il se passait.

Pensez-vous que mon cas puisse me permettre de porter plainte contre ma banque pour défaut de conseil et vérification ?

Aïe, j'ai une chance que le médiateur puisse aller en ma faveur ?

Dernière info, la somme perdue représente environ 52k€.

Merci pour votre aide et vos retours.

Par **Marck.ESP**, le **27/09/2023** à **07:56**

Bonjour

Lorsque la banque exécute elle-même un virement sur votre ordre donné, une absence peut éventuellement être évoquée, mais lorsque vous faites vous-mêmes les virements, en puisant des comptes différents vous appartenant, on ne peut pas la considérer fautive. Seule la justice pourrait l'estimer.

Collectez toutes les preuves disponibles pour étayer votre réclamation. Cela peut inclure des captures d'écran de communications avec votre banque, des relevés bancaires, des courriels,

des enregistrements de transactions, etc. Ces éléments seront utiles pour étayer votre cas.

Ensuite, obtenez une réponse écrite de votre banque, avant de voir un avocat et vous lancer dans une procédure.

Par **Hbefa**, le **27/09/2023** à **08:09**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Pensez vous alors que la justice puisse juger que je n'étais pas en pleine possession de mes moyens au vu de mon traitement et que la banque ait manqué à son devoir de conseil et de suivi des actions de son client ?

Dans ce cas, vous me préconisez de prévenir ma banque (qui bien sûr refusera) et d'engager une plainte au procureur de la république ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **27/09/2023** à **08:31**

[quote]

Pensez vous alors que la justice **puisse** juger que je n'étais pas en pleine possession de mes moyens

[/quote]

Elle ne se basera que sur des rapports d'experts.

Par **Hbefa**, le **27/09/2023** à **09:21**

Évidemment, je me doute qu'un ou des experts seront mandatés pour confirmer ou infirmer que mon traitement a joué un rôle dans mon comportement.

Du coup pour résumer, si je comprends bien :

- contacter ma banque en expliquant ma situation et leur demander "réparation"
- j'imagine ensuite être retiré vers le médiateur de la banque (dois-je être accompagné d'un avocat ?)
- passer à l'étape dépôt de plainte plus passage devant des experts pour juger de la recevabilité de ma demande.
- croiser les doigts...

Est-ce que le déroulement ci-dessus vous paraît cohérent et si oui, me conseillerez-vous de m

engager dans cette voie ou diriez vous que c est perdu d avance ?

Merci pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **27/09/2023 à 09:46**

Est ce que le déroulement ci dessus vous paraît cohérent et si oui, me conseillerez vous de m engager dans cette voie ou diriez vous que c est perdu d avance ?

Vous comprendrez que nous ne répondons jamais à ce genre de question

Par **Hbefa**, le **27/09/2023 à 09:56**

Pardon, je repose ma question : est ce que le déroulement que j indique vous semble cohérent comme approche vis à vis de ma banque ?

Merci.